



En 2022, un quart des établissements de 0 à 10 salariés hors micro-entreprises relèvent de l'artisanat et emploient 15 550 personnes. Ils se répartissent entre quatre grands secteurs : l'alimentation, le bâtiment, la production de biens et les services. Leur ancrage territorial est particulièrement marqué dans les territoires ruraux et périurbains. L'artisanat se caractérise par une forte présence d'ouvriers et par son rôle dans l'insertion des jeunes via l'apprentissage. Les établissements artisanaux génèrent 681 millions d'euros de richesse, soit 13 % de celle produite par l'ensemble de l'économie marchande régionale. Le bâtiment est le premier secteur en nombre d'emplois et en richesse créée. La production de biens affiche, quant à elle, la richesse dégagée par emploi la plus élevée avec 47 000 euros.

En partenariat avec :



les boulangers – pâtisseries, les électriciens ou encore les coiffeurs. D'autres le sont moins, comme les nettoyeurs industriels ou les métalliers-serruriers.

► 1. Nombre et part d'établissements de l'artisanat dans l'économie marchande par intercommunalité

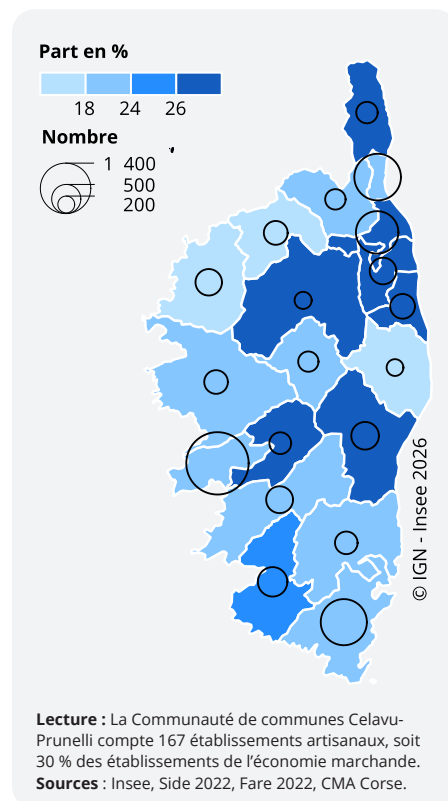
En Corse, l'artisanat concentre un quart des établissements marchands de petite taille

L'artisanat occupe une place essentielle dans l'économie marchande de Corse. Il regroupe un quart des établissements de 0 à 10 salariés et un établissement sur cinq de l'ensemble de l'économie marchande, hors micro-entrepreneurs. Ces établissements sont rattachés à 6 400 entreprises implantées sur le territoire régional.

Les établissements artisanaux se répartissent de façon équilibrée entre les deux départements. Ainsi, l'artisanat structure le tissu économique corse, des zones urbaines aux espaces ruraux. Il est toutefois plus fortement concentré dans les zones périurbaines situées au sud de Bastia ainsi que dans les intercommunalités de la Castagniccia-Casinca ou de Costa Verde. Cette situation s'observe également dans certains territoires ruraux, notamment dans les communautés de communes Fium'Orbu Castellu et Pasquale Paoli ► **figure 1**.

En 2022, 18 800 établissements sont immatriculés au Répertoire des Métiers de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de Corse ► **encadré 1**. Parmi les 13 550 en activité en 2022, la moitié a choisi le statut de microentreprise ► **encadré 2**. L'autre moitié se partage entre sociétés (principalement des SARL ou des SAS) et entreprises individuelles. Parmi elle, 450 structures ont plus de 10 salariés. Ainsi, en délimitant l'artisanat aux établissements de 0 à 10 salariés et en excluant les micro-entreprises, 6 500 établissements relèvent de l'artisanat ► **définition** en Corse ► **méthode**.

L'artisanat couvre 250 métiers répartis dans quatre grands secteurs que sont l'alimentation, le bâtiment, la production de biens, et les services. Certains métiers sont bien connus du grand public, comme



Les établissements artisanaux sont de très petite taille, avec une moyenne de 2,4 emplois par établissement. Ainsi, 41 % des établissements de l'artisanat sont sans salarié, tandis que 17 % n'emploient qu'un seul ► **figure 2**. Au total, l'artisanat occupe 15 550 personnes, salariées et non salariées, soit 34 % de l'emploi des établissements marchands de 0 à 10 salariés, et 18 % de l'ensemble des structures de l'économie marchande, hors micro-entrepreneurs.

Une économie artisanale portée par la construction et les services

Le tissu artisanal corse s'appuie sur des secteurs structurants, au premier rang desquels figurent le bâtiment et les services. À eux deux, ils regroupent huit établissements artisanaux sur dix. Ces secteurs confirment leur rôle central dans l'économie de proximité et assurent la vitalité des territoires ruraux.

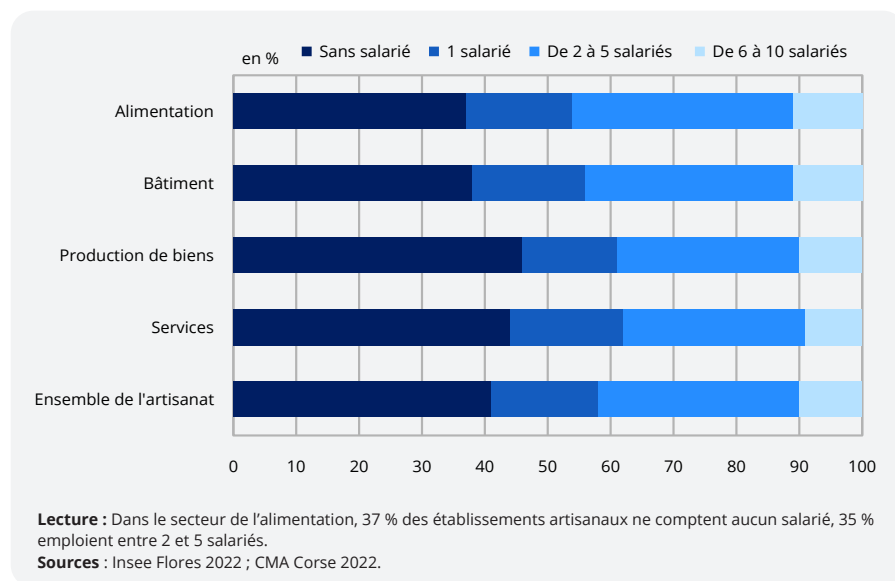
Le bâtiment constitue le principal pilier de l'artisanat insulaire. Il regroupe 7 250 emplois, soit 47 % de l'emploi artisanal, au sein de 2 830 établissements. Ce secteur mobilise des savoir-faire essentiels et s'appuie sur des métiers tels que maçon ou électricien, qui contribuent directement à l'aménagement et au développement du territoire.

Les services occupent également une place majeure, avec 5 100 emplois, soit 33 % de l'emploi artisanal, répartis dans 2 290 établissements. Ils illustrent la diversité et la proximité de l'artisanat à travers des métiers comme coiffeur ou réparateur automobile.

Les métiers de bouche représentent 13 % de l'emploi artisanal, répartis dans 830 établissements implantés sur l'ensemble du territoire. Parmi ces 2 040 emplois, plus de 80 % sont occupés par des boulangers – pâtisseries, des bouchers – charcutiers ou des traiteurs.

Enfin, la production de biens rassemble 1 170 emplois, soit 7 % de l'emploi artisanal, répartis dans 520 établissements. Elle s'appuie sur

► 2. Répartition des établissements de l'artisanat selon leur taille et leur secteur d'activité



des activités de fabrication comme la menuiserie, la métallerie ou la fabrication de prothèses dentaires ► **figure 3**.

L'artisanat vecteur d'insertion professionnelle pour les jeunes

Au-delà de sa dimension économique, l'artisanat joue un rôle social majeur en Corse. Il constitue un vecteur d'insertion pour les jeunes et un espace privilégié de transmission des savoir-faire traditionnels. La part des jeunes apprentis y est plus importante que dans les autres secteurs. Elle représente 5 % des salariés, contre 3 % de l'ensemble de l'économie régionale. Dans un contexte où le chômage des jeunes reste un enjeu crucial, l'artisanat agit comme un levier d'insertion professionnelle précoce. Il offre une voie d'accès rapide au marché du travail, dès 15 ou 16 ans, grâce aux contrats d'apprentissage, du CAP au baccalauréat professionnel, tout en assurant le maintien des compétences artisanales sur l'île.

Les non-salariés représentent 19 % des emplois artisanaux, contre 14 % dans l'ensemble de l'économie corse. Cette surreprésentation traduit le poids important des très petites structures, où le chef d'entreprise exerce lui-même son métier. Les non-salariés sont plus présents dans la fabrication de biens et de services (20 %), où l'exercice en qualité d'indépendant est fréquent, notamment chez les coiffeurs et les réparateurs. À l'inverse, leur part est plus faible dans l'alimentation (16 %), un secteur qui nécessite davantage de main-d'œuvre salariée.

L'artisanat reste à dominante masculine : 73 % de ses emplois sont occupés par des hommes, avec une forte concentration dans le bâtiment (89 %). Les services et l'alimentation sont plus mixtes. Cependant, certains métiers de l'artisanat se distinguent par leur forte féminisation, comme les coiffeuses, les esthéticiennes ou encore les secrétaires ► **figure 4**. Les métiers de l'artisanat sont souvent considérés comme manuels. Les ouvriers

► 3. Nombre d'établissements, d'emplois et richesse générés par l'artisanat selon le secteur d'activité

Secteur d'activité	Établissements (en nombre)	Part (en %)	Salariés (en nombre)	Non-salariés (en nombre)	Emplois (en nombre)	Part de l'emploi artisanal (en %)	Richesse dégagée (en millions d'euros)
Bâtiment	2 828	44	5 852	1 395	7 247	47	329
Services	2 287	35	4 090	1 008	5 098	33	219
Alimentation	834	13	1 717	322	2 039	13	79
Production de biens	521	8	933	232	1 165	7	54
Ensemble de l'artisanat	6 470	100	12 592	2 957	15 549	100	681

Lecture : En 2022, 23 % des établissements de 0 à 10 salariés de l'économie marchande font partie de l'artisanat. Le secteur du bâtiment représente 47 % de l'emploi artisanal régional.

Champ : Établissements de l'artisanat de 0 à 10 salariés, hors micro-entreprises et agriculture.

Sources : Insee, Flores 2022, BNS 2022, Side 2022, CMA Corse.

Il y sont surreprésentés quel que soit leur niveau de qualification. Ils occupent 55 % des emplois artisanaux, contre 33 % de l'ensemble de l'économie régionale. Les cadres et professions intermédiaires sont nettement sous-représentés, avec 10 % des effectifs contre 25 % de l'ensemble des emplois. Cette répartition reflète aussi la structure de l'économie insulaire, dessinée par de très petites entreprises où les fonctions d'encadrement sont limitées.

En Corse, l'artisanat réalise 681 millions d'euros de richesse dégagée

Les établissements artisanaux corse réalisent 681 millions d'euros de **richesse dégagée** ► **définition** en 2022, soit 13 % de celle de l'ensemble des établissements de l'économie marchande régionale

► méthode.

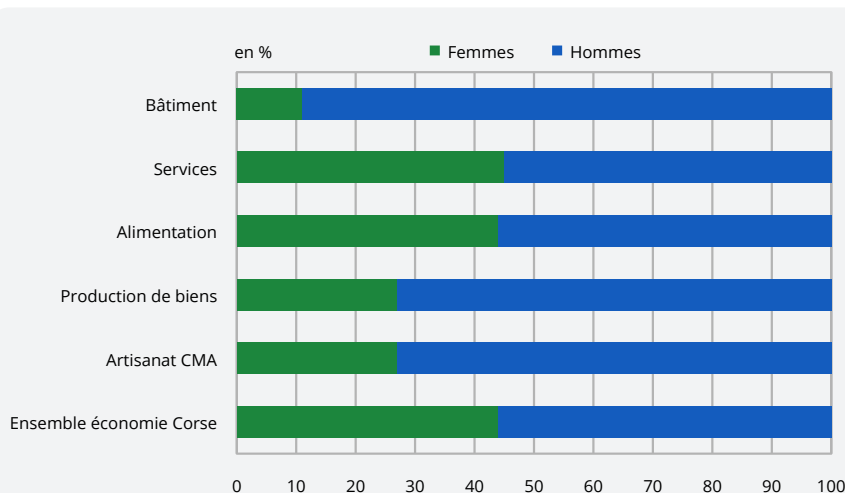
La richesse dégagée augmente avec la taille de l'établissement. Les artisans qui emploient entre 6 et 10 salariés contribuent pour 38 % à la richesse dégagée alors qu'ils ne représentent que 11 % des entreprises de l'artisanat. À l'inverse, 41 % des entreprises sont sans salarié, mais elles ne représentent que 8 % de la richesse créée. La taille n'est pas le seul facteur qui influe sur la richesse dégagée. Le degré de technicité des métiers, le recours à la main-d'œuvre et le niveau de capital mobilisé expliquent également les écarts entre les secteurs.

La productivité s'élève à 43 800 euros dans l'artisanat

Dans l'artisanat corse, la richesse dégagée par emploi est de 43 800 euros, soit une productivité apparente du travail inférieure à celle de l'ensemble de l'économie marchande régionale (55 300 euros). Elle mesure la valeur produite par chaque personne de l'établissement, salariée ou non. Elle croît avec le niveau de qualification des salariés, de la quotité de travail, de l'expérience professionnelle, mais elle dépend aussi de l'organisation du travail et du capital mobilisé pour produire. Le faible poids des cadres et professions intellectuelles supérieures contribue également à un niveau de productivité plus faible dans l'artisanat.

Les plus grands établissements artisanaux (de 6 à 10 salariés) dégagent 48 000 euros par emploi. Plus l'effectif d'un établissement est important, plus la spécialisation des tâches et des emplois devient possible, ce qui favorise la création de richesse. En revanche, les établissements sans salarié réalisent en moyenne 34 700 euros de productivité.

► 4. Répartition des emplois de l'artisanat selon le secteur d'activité et le sexe



Lecture : En 2022, les hommes représentent 73 % des emplois dans l'artisanat corse contre 56 % dans l'ensemble de l'économie marchande de Corse. Le secteur du bâtiment est le plus masculinisé, avec 89 % d'hommes parmi les emplois artisanaux.

Sources : Insee, Base tous salariés 2022, CMA Corse.

► Encadré 1 - La CMAR de Corse, au service des artisans et du développement des territoires

L'étude réalisée par l'Insee en partenariat avec la CMAR de Corse, et le soutien de l'ADEC, met en lumière la diversité des métiers artisanaux, leur fort ancrage territorial et leur contribution notable au tissu économique insulaire. L'artisanat incarne un savoir-faire, une identité et un vecteur essentiel de développement économique pour l'île.

Au quotidien, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de Région (CMAR) de Corse propose d'accompagner les artisans et les entrepreneurs. Son action vise à sécuriser chaque étape de la vie de l'entreprise : création, développement, formation continue, transmission ou reconversion professionnelle. Grâce à une offre de services de proximité, elle conseille les chefs d'entreprise, soutient l'accès à de nouveaux marchés et participe au développement des compétences des salariés.

Membre fondateur du groupe Amparà Méditerranée avec l'Établissement Public du Commerce et de l'Industrie de Corse (EPCIC), la CMAR de Corse prépare également la relève, à travers son Centre de Formation des Apprentis (CFA), en proposant des formations initiales spécifiques et adaptées aux besoins du territoire. En plus d'être un acteur stratégique de l'apprentissage, la CMAR de Corse s'engage aux côtés des collectivités locales pour le développement et l'aménagement des territoires corses.

Ces artisans travaillant seuls assurent l'ensemble des opérations nécessaires à leur activité. Ils doivent ainsi, au-delà de leurs compétences techniques et du savoir-faire qu'ils mobilisent, développer leur clientèle, établir les devis et gérer les affaires administratives de leur établissement. Toutes ces tâches réduisent le temps consacré au cœur de l'activité, génératrice de chiffre d'affaires.

Le bâtiment, premier contributeur à la richesse produite par l'artisanat

Le bâtiment génère 329 millions d'euros, soit 48 % de la richesse dégagée par l'artisanat. Dans ce secteur, la **richesse dégagée par emploi** ► **définition** s'élève à 45 300 euros. La plupart de ces activités

affichent une productivité supérieure à la moyenne de l'artisanat ► **figure 5**. Les services constituent le deuxième contributeur à la richesse artisanale (32 %). Leur richesse générée par emploi s'élève à 43 000 euros. Les activités de transport, notamment les taxis, ainsi que la réparation d'automobiles et d'équipements électroniques, affichent une richesse dégagée par emploi supérieure à la moyenne, tandis que les services à la personne comme la coiffure ou l'esthétique présentent les niveaux les plus faibles.

L'alimentation représente 12 % de la richesse dégagée par l'artisanat. Sa productivité est la plus faible avec 38 800 euros, en raison d'un fort besoin en main-d'œuvre et de coûts d'approvisionnement plus élevés. Ce secteur présente aussi une part

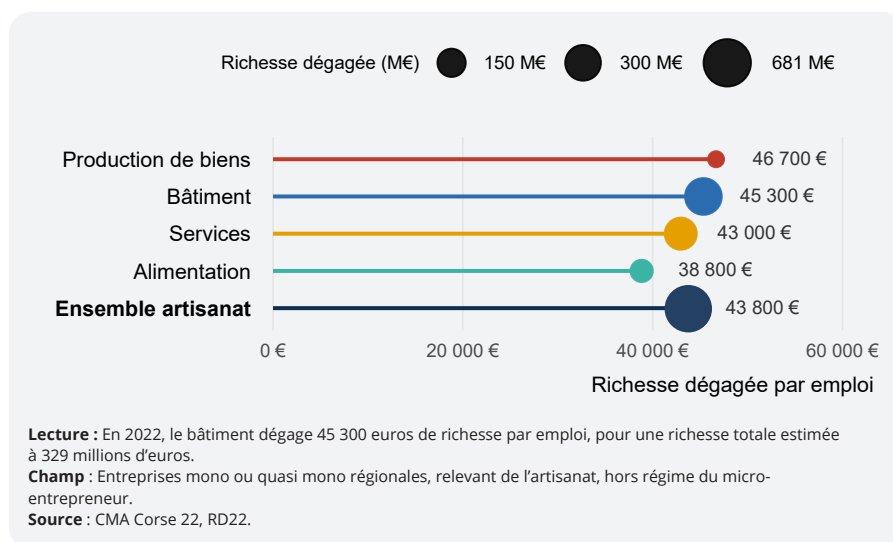
importante d'emplois peu qualifiés : 85 % des salariés sont employés ou ouvriers. À l'inverse, seulement 8 % des effectifs sont cadres ou exercent une profession intermédiaire.

Bien qu'elle ne représente que 8 % de la richesse artisanale totale, la fabrication de biens a la productivité la plus élevée avec 47 000 euros par emploi. Ce niveau s'explique par une forte mécanisation des ateliers et une main-d'œuvre plus qualifiée : 21 % des salariés du secteur sont cadres ou exercent une profession intermédiaire, contre 11 % pour l'ensemble de l'artisanat corse. ●

Hajar Taraza, Arnaud Huyssen (Insee)

Retrouvez les données associées à cette publication sur insee.fr.

► 5. Richesse dégagée par emploi selon le secteur d'activité dans l'artisanat



► Encadré 2 - L'artisanat corse compte 6 600 micro-entrepreneurs et 450 établissements de plus de 10 salariés

D'une part, parmi les établissements de 0 à 10 salariés inscrits au Répertoire des Métiers de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de Corse, une moitié (6 600) a opté pour le régime fiscal de micro-entrepreneur. Le régime du micro-entrepreneur est plus présent dans l'artisanat que dans les établissements de taille équivalente de l'économie marchande. Il est en particulier très fréquent dans les activités artisanales de production de biens et dans les services où il représente environ six établissements sur dix.

D'autre part, au-delà du champ d'étude, 450 établissements artisanaux dépassent le seuil de 10 salariés. Ils conservent leur immatriculation au Répertoire des Métiers en vertu du droit de suite, sauf demande de radiation. Ces structures relèvent majoritairement du bâtiment (48 % d'entre elles), puis des services (30 %), de l'alimentation (17 %) et de la fabrication de biens (5 %). Parmi elles, 11 établissements dépassent 50 salariés, dont 9 dans les services. Elles emploient au total 9 130 salariés, soit 20 salariés par établissement en moyenne. Ces grands établissements génèrent 475 millions d'euros de richesse, ce qui correspond à une productivité apparente du travail de 52 000 euros par emploi. Cette productivité dépasse de 8 200 euros celle des établissements de 0 à 10 salariés. Cette différence met en évidence les effets structurels liés à la taille : une organisation plus importante permet une meilleure division du travail et des gains d'efficacité productive.

► Définitions

L'**artisanat** regroupe les personnes physiques ou morales qui exercent à titre principal ou secondaire une activité professionnelle indépendante de production, de transformation, de réparation ou de prestation de services relevant de l'artisanat et figurant sur une liste établie par décret en Conseil d'État.

La **richesse dégagée** est égale à la valeur ajoutée pour les entreprises mono-établissements. Pour les entreprises multi-établissements, la richesse dégagée correspond à la ventilation de la valeur ajoutée de l'entreprise entre ses établissements en fonction de leur masse salariale. Cette richesse dégagée permet d'évaluer, de façon relative, l'importance de l'activité économique d'un secteur ou d'une zone. Seule la richesse dégagée positive ou nulle est prise en compte pour cette étude, car la richesse dégagée négative n'a pas de sens économique. La valeur ajoutée d'une entreprise est le solde du compte de production. Elle est égale à la valeur de la production (c'est-à-dire le chiffre d'affaires, égal au montant des ventes en biens et services effectués par l'entreprise dans l'année) diminuée de la valeur des consommations intermédiaires (biens et services transformés ou entièrement consommés au cours du processus de production).

La **richesse dégagée par emploi** (ou productivité) est le rapport entre la richesse dégagée d'un établissement ramené au nombre d'emplois de l'établissement. Les emplois sont répartis entre les salariés (comptés au 31 décembre) et les non-salariés (comptés pour un emploi), sans tenir compte de leur quotité de travail. Ce rapport est calculé sur les établissements à richesse dégagée positive, hors micro-entrepreneurs.

► Sources et méthode

Fin 2022, 18 800 établissements sont inscrits au Répertoire des Métiers de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de Corse. Toutefois, dans cette étude, le périmètre se limite à toutes les personnes physiques et morales qui exercent une activité professionnelle indépendante de production, de transformation, de réparation ou de prestation de services relevant de l'artisanat, et qui emploient dix salariés ou moins lors de leur immatriculation. De plus, le champ d'étude exclut les entreprises qui relèvent du régime fiscal de la micro-entreprise. Ainsi, après application de ces trois filtres successifs, le champ de l'étude regroupe 6 500 établissements dans l'artisanat.

La **NAFA** (Nomenclature d'Activités Française de l'Artisanat), est la nomenclature permettant de décrire les activités artisanales. Dans cette étude, elles sont regroupées en quatre secteurs dans la nomenclature artisanale regroupée (Nar4).

Dans le cadre de l'analyse financière, le champ se restreint aux entreprises mono régionales, auxquelles sont ajoutées les entreprises quasi-monorégionales (qui réalisent au moins 80 % de leur chiffre d'affaires en Corse), du secteur marchand (y compris les établissements de plus de 10 salariés) hors régime du micro-entrepreneur.

► Pour en savoir plus

• Raffin C., Huyssen A., « [En Corse, 10 000 emplois concernés par la transmission d'entreprises dans la prochaine décennie](#) », Insee Analyses Corse n°62, novembre 2025.

